Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (UE) Nº 37/2010 DE LA COMMISSION

du 22 décembre 2009

relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 15 du 20.1.2010, p. 1)

Modifié par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
►M1	Règlement (UE) nº 758/2010 de la Commission du 24 août 2010	L 223	37	25.8.2010
►M2	Règlement (UE) nº 759/2010 de la Commission du 24 août 2010	L 223	39	25.8.2010
►M3	Règlement (UE) nº 761/2010 de la Commission du 25 août 2010	L 224	1	26.8.2010
►M4	Règlement (UE) nº 890/2010 de la Commission du 8 octobre 2010	L 266	1	9.10.2010
►M5	Règlement (UE) nº 914/2010 de la Commission du 12 octobre 2010	L 269	5	13.10.2010
►M6	Règlement (UE) nº 362/2011 de la Commission du 13 avril 2011	L 100	26	14.4.2011
►M7	Règlement (UE) nº 363/2011 de la Commission du 13 avril 2011	L 100	28	14.4.2011
►M8	Règlement d'exécution (UE) nº 84/2012 de la Commission du 1er février 2012	L 30	1	2.2.2012
►M9	Règlement d'exécution (UE) nº 85/2012 de la Commission du 1er février 2012	L 30	4	2.2.2012
►M10	Règlement d'exécution (UE) nº 86/2012 de la Commission du 1er février 2012	L 30	6	2.2.2012
►M11	Règlement d'exécution (UE) nº 107/2012 de la Commission du 8 février 2012	L 36	25	9.2.2012
►M12	Règlement d'exécution (UE) nº 122/2012 de la Commission du 13 février 2012	L 40	2	14.2.2012
►M13	Règlement d'exécution (UE) nº 123/2012 de la Commission du 13 février 2012	L 40	4	14.2.2012
►M14	Règlement d'exécution (UE) nº 201/2012 de la Commission du 8 mars 2012	L 71	37	9.3.2012
►M15	Règlement d'exécution (UE) nº 202/2012 de la Commission du 8 mars 2012	L 71	40	9.3.2012
►M16	Règlement d'exécution (UE) nº 221/2012 de la Commission du 14 mars 2012	L 75	7	15.3.2012
►M17	Règlement d'exécution (UE) nº 222/2012 de la Commission du 14 mars 2012	L 75	10	15.3.2012
►M18	Règlement d'exécution (UE) nº 436/2012 de la Commission du 23 mai 2012	L 134	10	24.5.2012
►M19	Règlement d'exécution (UE) nº 466/2012 de la Commission du 1er juin 2012	L 143	2	2.6.2012

Rectifié par:

►C1 Rectificatif, JO L 293 du 11.11.2010, p. 72 (37/2010)

▼B

RÈGLEMENT (UE) Nº 37/2010 DE LA COMMISSION

du 22 décembre 2009

relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 470/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 établissant des procédures communautaires pour la fixation des limites de résidus des substances pharmacologiquement actives dans les aliments d'origine animale, abrogeant le règlement (CEE) nº 2377/90 et modifiant la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) nº 726/2004 du Parlement européen et du Conseil ([1]), et notamment son article 27, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Pour protéger la santé publique, les substances pharmacologiquement actives ont été réparties, sur la base de l'évaluation scientifique de leur sécurité, en quatre annexes dans le règlement (CEE) nº 2377/90 du Conseil du 26 juin 1990 établissant une procédure communautaire pour la fixation des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale ([2]). L'annexe I contient la liste des substances pour lesquelles des limites maximales de résidus ont été fixées, l'annexe II contient la liste des substances pour lesquelles il n'a pas été nécessaire de fixer une limite maximale de résidus, l'annexe III contient la liste des substances pour lesquelles des limites maximales provisoires ont été fixées et l'annexe IV contient la liste des substances pour lesquelles aucune limite maximale ne peut être fixée parce que leurs résidus, quelle que soit leur limite, constituent un risque pour la santé humaine.

(2) Pour des raisons de simplification, il est nécessaire de reprendre ces substances pharmacologiquement actives et leur classification concernant les limites maximales de résidus dans un règlement de la Commission. Comme la classification suit le système de classification prévu par le règlement (CE) nº 470/2009, la classification devrait également être prise en compte en ce qui concerne la possibilité d'administrer ces substances pharmacologiquement actives aux espèces productrices d'aliments.

(3) Les informations existantes sur la classification thérapeutique des substances pharmacologiquement actives contenues dans les annexes du règlement (CEE) nº 2377/90 devraient figurer dans une colonne de la classification thérapeutique des substances.

([1]) JO L 152 du 16.6.2009, p. 11.
([2]) JO L 224 du 18.8.1990, p. 1.

▼B

(4) Pour des raisons de facilité, toutes les substances pharmacologiquement actives devraient être énumérées dans une annexe par ordre alphabétique. Par souci de clarté, deux tableaux distincts devraient être créés: un pour toutes les substances autorisées figurant dans les annexes I, II et III du règlement (CEE) nº 2377/90 et un pour les substances interdites figurant dans l'annexe IV dudit règlement.

(5) Les limites maximales provisoires de résidus fixées pour les substances pharmacologiquement actives, énoncées à l'annexe III du règlement (CEE) nº 2377/90, dont la période d'application a expiré, ne devraient pas figurer dans le présent règlement.

(6) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des médicaments vétérinaires,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les substances pharmacologiquement actives et leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus figurent en annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

▼B

ANNEXE

Substances pharmacologiquement actives et leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus (LMR)

Tableau 1

Substances autorisées

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) n° 470/2009*]	Classification thérapeutique
Abamectine	Avermectine B1a	Bovins	10 µg/kg 20 µg/kg	Graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
		Ovins	20 µg/kg 50 µg/kg 25 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Acétate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétate de desloréline	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétate de fertiréline	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétate de flugestone	Acétate de flugestone	Ovins, caprins	0,5 µg/kg 0,5 µg/kg 0,5 µg/kg 0,5 µg/kg 1 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	À usage intravaginal, uniquement à des fins zootechniques	Médicaments agissant sur le système de reproduction
Acétate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétylcystéine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétylméthionine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acétylsalicylate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Acide acétylsalicylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT
Acide acétylsalicylique DL-lysine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT
Acide aspartique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide borique et borates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide chlorhydrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Acide clavulanique	Acide clavulanique	Bovins, porcins	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Bovins	200 µg/kg	Lait		
Acide folique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide formique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide glutamique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide hyaluronique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide L-tartarique et ses sels de sodium, potassium et calcium mono- et dibasiques	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Acide lactique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide malique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Acide orotique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide oxalique	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	Médicaments anti-infectieux
Acide oxolinique	Acide oxolinique	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 50 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Acide peracétique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide salicylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Acide thioctique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Acide tiludronique, sel disodique	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage intraveineux uniquement	NÉANT
		Volailles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage parentéral uniquement et à l'usage des animaux pondeurs et reproducteurs	

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Acide tolfénamique	Acide tolfénamique	Bovins, porcins	50 µg/kg 400 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Bovins	50 µg/kg	Lait		
Acides alkyl benzène sulfoniques linéaires dont la longueur des chaînes alkyl va de C_9 à C_{13}, contenant moins de 2,5 % de chaînes plus grandes que C_{13}	NON APPLICABLE	Bovins, ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Acides humiques et leurs sels de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Additifs alimentaires (substances avec un nombre E valide autorisées comme additifs dans les aliments destinés à la consommation humaine)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement les substances autorisées comme additifs dans les aliments destinés à la consommation humaine, à l'exception des conservateurs énumérés à l'annexe III, partie C, de la directive 95/2/CE du Parlement européen et du Conseil	NÉANT
Adénosine et ses 5′-mono-, 5′-di- et 5′-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Adonis vernalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NÉANT
Aesculus hippocastanum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	
Agnus castus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Ailanthus altissima	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Alanine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Albendazole	Somme de sulfoxyde d'albendazole, de sulfone d'albendazole et de sulfone d'amino-2 albendazole, exprimée en albendazole	Tous les ruminants	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
Alcool benzylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Alcool cétostéarylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Alcools de laine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Alcoyle de diméthylbétaïnes de coco	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Alfacalcidol	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour des vaches parturientes	NÉANT
Alfaprostol	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, lapins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Allantoïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Allium cepa	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Aloe vera gel et extrait des feuilles entières d'*Aloevera*	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Aloès, des Barbades (aloès ordinaire) et du Cap, leur extrait à sec standardisé et les préparations de celui-ci	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Alphacyperméthrine	Cyperméthrine (somme des isomères)	Bovins, ovins	20 µg/kg 200 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les LMR du lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
▼M9 Altrenogest	Altrenogest	Porcins	4 µg/kg 2 µg/kg	Peau + graisse Foie	Uniquement à des fins zootechniques et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE	Médicaments agissant sur le système de reproduction
		Équidés	4 µg/kg 4 µg/kg	Graisse Foie		
▼B Amino-2-éthanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Amitraze	Somme de l'amitraze et de tous les métabolites contenant le radical 2,4-DMA, exprimée en amitraze	Bovins	200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 10 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
		Ovins	400 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 10 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait		
		Caprins	200 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 10 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait		
		Porcins	400 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg	Peau + graisse Foie Reins		
		Abeilles	200 µg/kg	Miel		
Amoxicilline	Amoxicilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Ampicilline	Ampicilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	
Amprolium	NON APPLICABLE	Volailles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Angelicae radix aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Anisi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Anisi stellati fructus, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Apocynum cannabinum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent Uniquement à usage oral	NÉANT
Apramycine	Apramycine	Bovins	1 000 µg/kg 1 000 µg/kg 10 000 µg/kg 20 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Uniquement à usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Ovins, porcins, poulets, lapins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE		
Aqua levici	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques	NÉANT
Arginine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Arnica montana (arnicae flos et *arnicae planta tota)*	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Arnicae radix	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	NÉANT
Artemisia abrotanum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Asparagine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Aspartate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Aspartate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Aspartate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Atropa belladonna	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NÉANT
Atropine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Avilamycine	Acide dichloro isoeverninique	Porcins, volailles, lapins	50 µg/kg 100 µg/kg 300 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «la peau et la graisse en proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Azagly-nafaréline	NON APPLICABLE	Salmonidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les poissons produisant des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT
▼M18 Azaméthiphos	SANS OBJET	Poissons	Aucune LMR requise	SANS OBJET	NÉANT	Agents antiparasitaires/Médicaments agissant sur les ectoparasites
▼B Azapérone	Somme d'azapérone et d'azapérol	Porcins	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NÉANT	Médicaments agissant sur le système nerveux/médicaments agissant sur le système nerveux central
Bacitracine	Somme de Bacitracine A, Bacitracine B et Bacitracine C	Bovins	100 µg/kg	Lait	NÉANT	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Lapins	150 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	À n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire	
Balsamum peruvianum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Baquiloprim	Baquiloprim	Bovins	10 µg/kg 300 µg/kg 150 µg/kg 30 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Médicaments anti-infectieux/agents chimiothérapiques
		Porcins	40 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Peau + graisse Foie Reins		
Beclométhasone dipropionate	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à des fins d'inhalation	NÉANT
Bellis perennis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	
Benzoate de benzyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Benzoate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Benzocaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À utiliser comme anesthésique uniquement	NÉANT
		Salmonidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	
Benzyl 4-hydroxybenzoate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Benzyl p-hydroxybenzoate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Benzylpénicilline	Benzylpénicilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Bétaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Bétaméthasone	Bétaméthasone	Bovins, porcins	0,75 µg/kg 2,0 µg/kg 0,75 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Corticoïdes/glucocorticoïdes
		Bovins	0,3 µg/kg	Lait		

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Biotine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Bismuth sous-carbonate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Bismuth sous-gallate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Bismuth sous-nitrate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
		Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage intra-mammaire uniquement	NÉANT
Bismuth sous-salicylate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Bituminosulfonates, sels d'ammonium et de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Boldo folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Boroformiate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Borogluconate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Bromhexine	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, volailles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT
Bromure de butylscopolamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Bromure, sel de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Bromure, sel de sodium	NON APPLICABLE	Tous les mammifères producteurs d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Bronopol	NON APPLICABLE	Poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Brotizolam	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique uniquement	NÉANT
Buséréline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Butafosfan	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intraveineux	NÉANT
n-Butane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
n-Butanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Butyl 4-hydroxybenzoate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Butyl 4-hydroxybenzoate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Caféine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Calendula officinalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	NÉANT
Calendulae flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Camphora	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	
Camphre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Usage externe uniquement	NÉANT
Capsici fructus acer	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Carazolol	Carazolol	Bovins	5 µg/kg 5 µg/kg 15 µg/kg 15 µg/kg 1 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Médicaments agissant sur le système nerveux/médicaments agissant sur le système nerveux autonome
		Porcins	5 µg/kg 5 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
Carbasalate calcique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT
Carbocétine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Carbonate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Carbonate de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Carbonate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Carbonate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Cardiospermum halicacabum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	
Carlinae radix	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Carnitine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Carprofène	Somme du carprofène et du glucuronide de carprofène conjugués	Bovins, équidés	500 µg/kg 1 000 µg/kg 1 000 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NÉANT	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour le lait	NON APPLICABLE		
Carvi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Caryophylli aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Céfacétrile	Céfacétrile	Bovins	125 µg/kg	Lait	Pour usage intramammaire uniquement	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		
Céfalexine	Céfalexine	Bovins	200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 1 000 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Céfalonium	Céfalonium	Bovins	20 µg/kg	Lait	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmologique	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		
Céfapirine	Somme de céfapirine et de désacétylcéfapirine	Bovins	50 µg/kg 50 µg/kg 100 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Reins Lait	NÉANT	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Céfazoline	Céfazoline	Bovins, ovins, caprins	50 µg/kg	Lait	NÉANT	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	Usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)	
Cefopérazone	Cefopérazone	Bovins	50 µg/kg	Lait	À n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		
Cefquinome	Cefquinome	Bovins, porcins, équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Bovins	20 µg/kg	Lait		
Ceftiofur	Somme de tous les résidus conservant la structure beta-lactam exprimée en tant que desfuroylceftiofur	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	1 000 µg/kg 2 000 µg/kg 2 000 µg/kg 6 000 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Centellae asiaticae extractum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Cétrimide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorite de sodium	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Chlorhexidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Chlorhydrate de clenbutérol	Clenbutérol	Bovins, équidés	0,1 µg/kg 0,5 µg/kg 0,5 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Médicaments agissant sur le système nerveux/médicaments agissant sur le système nerveux autonome
		Bovins	0,05 µg/kg	Lait		
Chlorhydrate de dénavérine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Chlorhydrate de fenpipramide	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intraveineux	NÉANT
Chlorhydrate de xylazine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlormadinone	Chlormadinone	Bovins	4 µg/kg 2 µg/kg 2,5 µg/kg	Graisse Foie Lait	Uniquement à usage zootechnique	Médicaments agissant sur le système de reproduction
Chlorocresol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorphénamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlortétracycline	Somme de la substance mère et de ses épimères en 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Chlorure d'ammonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorure de benzalkonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme excipient jusqu'à une concentration de 0,05 %	NÉANT
Chlorure de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorure de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorure de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorure de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Chlorure de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chlorure de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Choline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Chrysanthemi cinerariifolii flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage local uniquement	NÉANT
Chymotrypsine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cimicifugae racemosae rhizoma	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NÉANT
Cinchonae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cinnamomi cassiae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cinnamomi cassiae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cinnamomi ceylanici aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cinnamomi ceylanici cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Citrate d'ammonium ferrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Citrate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Citrate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Citri aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Citronellae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Citrulline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Clazuril	NON APPLICABLE	Pigeon	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cloprostenol	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, caprins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
R-Cloprosténol	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, caprins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M19 Clorsulon	Clorsulon	Bovins	35 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscles Foie Reins		Agents antiparasitaires/Médicaments agissant sur les endoparasites
			16 µg/kg	Lait	La validité de la LMR provisoire expire le 1er janvier 2014.	
▼M16 Closantel	Closantel	Bovins	1 000 µg/kg 3 000 µg/kg 1 000 µg/kg 3 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		Agents antiparasitaires/ Médicaments agissant sur les endoparasites
		Ovins	1 500 µg/kg 2 000 µg/kg 1 500 µg/kg 5 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
		Bovins, ovins	45 µg/kg	Lait	La LMR provisoire expire le 1er janvier 2014	
▼B Cloxacilline	Cloxacilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	
Cocoate de polyéthylèneglycol-7-glycéryl	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Colistine	Colistine	Toutes les espèces productrices d'aliments	150 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg 200 µg/kg 50 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Composés organiques iodés: - Iodoforme	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Condurango cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Convallaria majalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
Coriandri aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Corticotrophine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Coumafos	Coumafos	Abeilles	100 µg/kg	Miel	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Crataegus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Cromoglycate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cupressi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Cyfluthrine	Cyfluthrine (somme des isomères)	Bovins, caprins	10 µg/kg 50 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 94/29/CE du Conseil doivent être observées.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Cyhalothrine	Cyhalothrine (somme des isomères)	Bovins	500 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Graisse Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 94/29/CE du Conseil doivent être observées.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Cyperméthrine	Cyperméthrine (somme des isomères)	Tous les ruminants	20 µg/kg 200 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
		Salmonidés	50 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
Cyromazine	Cyromazine	Ovins	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Cystéine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Cytidine et ses 5′-mono-, 5′-di- et 5′-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Danofloxacine	Danofloxacine	Bovins, ovins, caprins, volailles	200 µg/kg 100 µg/kg 400 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles» Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles» Pour les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins et volailles	100 µg/kg 50 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
		Bovins, ovins, caprins	30 µg/kg	Lait		
Décoquinate	NON APPLICABLE	Bovins, ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NÉANT
Deltaméthrine	Deltaméthrine	Tous les ruminants	10 µg/kg 50 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
		Poissons	10 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
Dembrexine	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M4 Derquantel	derquantel	ovine	2 µg/kg 40 µg/kg 20 µg/kg 5 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/Médicaments agissant sur les endoparasites
▼B Détomidine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique uniquement	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Dexaméthasone	Dexaméthasone	Bovins, caprins, porcins, équidés	0,75 µg/kg 2 µg/kg 0,75 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Corticoïdes/glucocorticoïdes
		Bovins, caprins	0,3 µg/kg	Lait		
Dexpanthenol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dextran ferrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diazinon	Diazinon	Bovins, ovins, caprins, porcins	20 µg/kg 700 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
		Bovins, ovins, caprins	20 µg/kg	Lait		
▼M11 Dichlorhydrate d'octénidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage cutané uniquement.	Agents anti-infectieux/antiseptiques
▼B Dichloroisocyanurate de sodium	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Dichlorure de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dichlorure de fer	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diclazuril	NON APPLICABLE	Tous les ruminants, les porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Diclofénac	Diclofénac	Bovins	5 µg/kg 1 µg/kg 5 µg/kg 10 µg/kg 0,1 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Porcins	5 µg/kg 1 µg/kg 5 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
Dicloxacilline	Dicloxacilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	
Dicyclanile	Somme de dicyclanile et 2, 4, 6-triamino-pyrimidine-5-carbonitrile	Ovins	200 µg/kg 150 µg/kg 400 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Diéthyl sébacate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diéthylène glycol monoéthyléther	NON APPLICABLE	Tous les ruminants et les porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Difloxacine	Difloxacine	Bovins, ovins, caprins	400 µg/kg 100 µg/kg 1 400 µg/kg 800 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Porcins	400 µg/kg 100 µg/kg 800 µg/kg 800 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Volailles	300 µg/kg 400 µg/kg 1 900 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles	300 µg/kg 100 µg/kg 800 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Diflubenzuron	Diflubenzuron	Salmonidés	1 000 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Dihydrochlorure de pipérazine	NON APPLICABLE	Poulets	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception des œufs	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Dihydrogénophosphate de 2-aminoéthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dihydrostreptomycine	Dihydrostreptomycine	Tous les ruminants, porcins, lapins	500 µg/kg 500 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Tous les ruminants	200 µg/kg	Lait		
3,5-Diiodo-L-tyrosine	NON APPLICABLE	Tous les mammifères producteurs d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diméthicone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diméthylsulfoxyde	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diméthylacétamide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dinoprost	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dinoprost trométhamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dinoprostone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Dioctylsulfosuccinate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Diprophylline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Distéarate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
DL-aspartate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
DL-lysine d'acide acétylsalicylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NÉANT
Doramectine	Doramectine	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	40 µg/kg 150 µg/kg 100 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
Doxapram	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Doxycycline	Doxycycline	Bovins	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destiné à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Porcins, volailles	100 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
Echinacea	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci. Pour usage topique uniquement. Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix.	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Echinacea purpurea	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage topique uniquement	NÉANT
Émamectine	Émamectine B1a	Poissons	100 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
Embonate de pyrantel	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Enilconazole	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Enrofloxacine	Somme d'enrofloxacine et de ciprofloxacine	Bovins, ovins, caprins	100 µg/kg 100 µg/kg 300 µg/kg 200 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Porcins, lapins	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
		Volailles	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Toutes les autres espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Épinéphrine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Éprinomectine	Éprinomectine B1a	Bovins	50 µg/kg 250 µg/kg 1 500 µg/kg 300 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
Érythromycine	Érythromycine A	Toutes les espèces productrices d'aliments	200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 40 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	
Estradiol 17β	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique et zootechnique uniquement	NÉANT
Étamiphylline camsylate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Étamsylate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Éthanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Éthyl oléate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Éthylènediamine tétraacétate et ses sels	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Étiproston trométhamine	NON APPLICABLE	Bovins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Eucalypti aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Eucalyptol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Eucalyptus globulus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	
Euphrasia officinalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Extrait d'absinthe	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Extrait de cardamone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Extrait de pyrèthre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
▼M15 Facteur de croissance des granulocytes bovins pégylé	Non applicable	Bovins	Aucune LMR requise	Non applicable	NÉANT	Agents biologiques/immunomodulateurs
▼B Febantel	Somme des résidus extractibles pouvant être oxydés en sulfone d'oxfendazole	Tous les ruminants, les porcins, les équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
		Tous les ruminants	10 µg/kg	Lait		
Fenbendazole	Somme des résidus extractibles pouvant être oxydés en sulfone d'oxfendazole	Tous les ruminants, porcins, équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
		Tous les ruminants	10 µg/kg	Lait		
Fenvalérate	Fenvalérate (somme des isomères RR, SS, RS et SR)	Bovins	25 µg/kg 250 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg 40 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Firocoxib	Firocoxib	Équidés	10 µg/kg 15 µg/kg 60 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NÉANT	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Florfénicol	Somme du florfénicol et de ses métabolites mesurés comme florfénicolamine	Bovins, ovins, caprins	200 µg/kg 3 000 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Foie Reins	Ne s'applique pas aux animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Porcins	300 µg/kg 500 µg/kg 2 000 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Volailles	100 µg/kg 200 µg/kg 2 500 µg/kg 750 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Poissons	1 000 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	100 µg/kg 200 µg/kg 2 000 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Fluazuron	Fluazuron	Bovins	200 µg/kg 7 000 µg/kg 500 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Flubendazole	Somme de flubendazole et (2-amino 1H-benzimidazole-5-yl) (4fluorophényl) méthanone	Volailles, porcins	50 µg/kg 50 µg/kg 400 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
	Flubendazole	Volailles	400 µg/kg	Œufs		
Fluméquine	Fluméquine	Bovins, ovins, caprins, porcins	200 µg/kg 300 µg/kg 500 µg/kg 1 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine.	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
		Bovins, ovins, caprins	50 µg/kg	Lait		
		Volailles	400 µg/kg 250 µg/kg 800 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Poissons	600 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	200 µg/kg 250 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Fluméthrine	Fluméthrine (somme d'isomères trans-Z)	Bovins	10 µg/kg 150 µg/kg 20 µg/kg 10 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
		Ovins	10 µg/kg 150 µg/kg 20 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	
	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	
Flunixine	Flunixine	Bovins	20 µg/kg 30 µg/kg 300 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NÉANT	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Porcins	50 µg/kg 10 µg/kg 200 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Équidés	10 µg/kg 20 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
	5-Hydroxyflunixine	Bovins	40 µg/kg	Lait		
Foeniculi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Formaldéhyde	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Formaldéhyde-sulfoxylate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Frangulae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Furosémide	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Gamithromycine	Gamithromycine	Bovins	20 µg/kg 200 µg/kg 100 µg/kg	Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/antibiotiques
Gentamicine	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Bovins, porcins	50 µg/kg 50 µg/kg 200 µg/kg 750 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Bovins	100 µg/kg	Lait		
Gentianae radix, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Ginkgo biloba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
Ginseng	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Ginseng, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glucoheptonate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glucoheptonate ferrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Gluconate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gluconate de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gluconate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gluconate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gluconate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Gluconate de nickel	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gluconate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glucono gluco-heptonate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gluconolactate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glucuronate d'amino-2 éthanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glucuronate de bétaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glucuronate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Glutamate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glutamate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glutamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glutaraldéhyde	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycérol formal	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycérophosphate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycérophosphate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycérophosphate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Glycérophosphate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycérophosphate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Glycosaminoglycanes polysulfatés	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Gonadostimuline chorionique (HGC naturelle et les produits de synthèse analogues)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gonadotrophine chorionique humaine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gonadotrophine extraite de sérum de jument gravide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Gonadotrophine humaine ménopausale	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Guanosine et ses 5′-mono-, 5′-di- et 5′-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Halofuginone	Halofuginone	Bovins	10 µg/kg 25 µg/kg 30 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les protozoaires
Hamamelis virginiana	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	NÉANT
		Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	
Harpagophytum procumbens	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Harunga madagascariensis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
Héparine et ses sels	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Heptaminol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Heptonate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hespéridine	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hespéridine méthylchalcone	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hexétidine	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage topique uniquement	NÉANT
Hippocastani semen	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage topique uniquement	NÉANT
Histidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hormone libérant l'hormone D-phénylalanine (6) -lutéinisante	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hormone libérant la gonadotrophine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Hormone lutéinisante (LH naturelle de toutes les espèces et ses produits de synthèse)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hormone stimulante folliculaire (FSH naturelle de toutes les espèces et ses produits de synthèse)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hydrocarbure d'origine minérale de C10 à C60, de faible à haute viscosité incluant les cires microcristallines, composés aliphatiques, aliphatiques ramifiés et alicycliques	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Sont exclus les composés aromatiques et insaturés	NÉANT
Hydrochlorothiazide	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hydrocortisone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Hydroxyacétate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hydroxyde d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hydroxyde de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hydroxyde de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Hydroxyéthylsalicylate	NON APPLICABLE	Toutes espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
8-Hydroxyquinoline	NON APPLICABLE	Tous les mammifères producteurs d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage topique sur les animaux nouveaux-nés	NÉANT
Hydroxystéarate de polyéthylèneglycol 15	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Hyperici oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Hypericum perforatum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Hypophosphite de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NÉANT
Hypophosphite de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Hypophosphite de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Imidocarbe	Imidocarbe	Bovins	300 µg/kg 50 µg/kg 2 000 µg/kg 1 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les protozoaires
		Ovins	300 µg/kg 50 µg/kg 2 000 µg/kg 1 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Inosine et ses 5′-mono-, 5′-di- et 5′-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Inositol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Iode et composés iodés inorganiques comprenant: - Iodure de sodium et potassium - Iodate de sodium et potassium - Iodophores comprenant polyvinylpyrrolidone-iode	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Isobutane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M7 Isoeugénol	Isoeugénol	Poissons	6 000 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NON APPLICABLE	Médicaments agissant sur le système nerveux/médicaments agissant sur le système nerveux central
▼B Isoflurane	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À utiliser comme anesthésique uniquement	NÉANT
Isoleucine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Isopropanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Isoxsuprine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Seulement pour les indications thérapeutiques autorisées par la directive 96/22/CE du Conseil	NÉANT
Ivermectine	22, 23-Dihydro-avermectine B1a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 30 µg/kg	Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Jecoris oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage topique uniquement	NÉANT
Juniperi fructus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Kanamycine	Kanamycine A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	100 µg/kg 100 µg/kg 600 µg/kg 2 500 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Kétamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Kétoprofène	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lachnanthes tinctoria	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
Lactate d'éthyl	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lanoline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M10 Lasalocide	Lasalocide A	Volailles	20 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 50 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Peau et graisse Foie Reins Œufs	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Bovins	10 µg/kg 20 µg/kg 100 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Lauri folii aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lauri fructus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Laurylsulfate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Laurylsulfate d'ammonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lavandulae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Léciréline	NON APPLICABLE	Bovins, équidés, lapins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lectine extraite des haricots rouges (*Phaseolus vulgaris*)	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Lespedeza capitata	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Leucine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lévamisole	Lévamisole	Bovins, ovins, porcins, volailles	10 µg/kg 10 µg/kg 100 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles» Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Lévométhadone	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intraveineux	NÉANT
Lévothyroxine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lidocaïne	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour anesthésie locale et régionale uniquement	NÉANT
Lincomycine	Lincomycine	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 1 500 µg/kg 150 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Lini oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lobaria pulmonaria	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Lobéline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Luprostiol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Lysine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Majoranae herba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Maléate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Maléate d'ergométrine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Usage uniquement chez les femelles parturientes	NÉANT
Mannitol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Marbofloxacine	Marbofloxacine	Bovins, porcins	150 µg/kg 50 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Bovins	75 µg/kg	Lait		
Matricaria recutita et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Matricariae flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Mébendazole	Somme de mébendazole, méthyl (5-(1-hydroxy, 1-phényl) méthyl-1H-benzimidazol-2-yl) carbamate et (2-amino-1H-benzimidazol-5-yl) phénylméthanone, exprimés comme équivalents de mébendazole	Ovins, caprins, équidés	60 µg/kg 60 µg/kg 400 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Mécillinam	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intra-utérin	NÉANT
Medicago sativa extractum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Médroxyprogestérone acétate	NON APPLICABLE	Ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage intravaginal, uniquement à des fins zootechniques	NÉANT
Mélatonine	NON APPLICABLE	Ovins, caprins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Melissae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Melissae folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Méloxicam	Méloxicam	Bovins, caprins, porcins, lapins, équidés	20 µg/kg 65 µg/kg 65 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Bovins, caprins	15 µg/kg	Lait		
Ménadione	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Menbutone	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, porcins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Menthae arvensis aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Menthae piperitae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Menthol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Mépivacaïne	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Exclusivement par voie intra-articulaire et péridurale comme anesthésique local	NÉANT
Mercaptamine chlorhydrate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Mésilate de tricaïne	NON APPLICABLE	Poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour balnéation dans l'eau uniquement	NÉANT
Métamizolum	4-Méthylaminoantipyrine	Bovins, porcins, équidés	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Bovins	50 µg/kg	Lait		
Méthionate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Méthionine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Méthylbenzoate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
2-Méthyle-2-phénoxy-propanoate de sodium	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, caprins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M12 Méthylprednisolone	Méthylprednisolone	Bovins	10 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 2 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait		Corticoïdes/glucocorticoïdes
▼B 1-Méthyl-2-pyrrolidone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Millefolii herba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Monensin	Monensin A	Bovins	2 µg/kg 10 µg/kg 30 µg/kg 2 µg/kg 2 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
▼M13 Monépantel	Monépantel-sulfone	Ovins, caprins	700 µg/kg 7 000 µg/kg 5 000 µg/kg 2 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
▼B Monooléate et trioléate de polyoxyéthylène sorbitane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Monostéarate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Monothioglycérol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Montanide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Morantel	Somme des résidus pouvant être hydrolysés en N-méthyl– 1,3-propanediamine, exprimée en équivalents morantel	Tous les ruminants	100 µg/kg 100 µg/kg 800 µg/kg 200 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Moxidectine	Moxidectine	Bovins, ovins, équidés	50 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
		Bovins, ovins	40 µg/kg	Lait		
Myglyol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Myristicae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À n'utiliser que sur l'animal nouveau-né	NÉANT
Nafcillin	Nafcillin	Tous les ruminants	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour usage intramammaire uniquement	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Natamycine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Néomycine (framycetine inclus)	Néomycine B	Toutes les espèces productrices d'aliments	500 µg/kg 500 µg/kg 500 µg/kg 5 000 µg/kg 1 500 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Néostigmine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Nétobimine	Somme d'oxyde d'albendazole, de sulfone d'albendazole et de sulfone d'amino-2 albendazole, exprimée en albendazole	Bovins, ovins	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Uniquement à usage oral	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Nicoboxil	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Nicotinate de méthyle	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Nitrate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Nitrite de sodium	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage topique uniquement	NÉANT
▼M14 Nitroxinil	Nitroxinil	Bovins, ovins	400 µg/kg 200 µg/kg 20 µg/kg 400 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait		Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
▼B Nonivamide	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À usage topique uniquement	NÉANT
Norgestomet	Norgestomet	Bovins	0,2 µg/kg 0,2 µg/kg 0,2 µg/kg 0,2 µg/kg 0,12 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	À des fins thérapeutiques et zootechniques seulement	Médicaments agissant sur le système de reproduction
Novobiocine	Novobiocine	Bovins	50 µg/kg	Lait	À n'utiliser qu'en administration intramammaire	Agents anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	NÉANT	
Okoubaka aubrevillei	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Oléate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Oléyloléate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Omeprazole	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Orgotéine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Ornithine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Orotate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Oxacilline	Oxacilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Oxfendazole	Somme des résidus extractibles pouvant être oxydés en sulfone d'oxfendazole	Tous les ruminants, les porcins, les équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
		Tous les ruminants	10 µg/kg	Lait		

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Oxibendazole	Oxibendazole	Porcins	100 µg/kg 500 µg/kg 200 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
Oxyde de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Oxyclozanide	Oxyclozanide	Tous les ruminants	20 µg/kg 20 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
Oxyde d'albendazole	Somme d'oxyde d'albendazole, de sulfone d'albendazole et de sulfone d'amino-2 albendazole, exprimée en albendazole	Bovins, ovins	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
Oxyde de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Oxyde de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Oxyde de dicuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Oxyde de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Oxyde de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Oxyde de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Oxytétracycline	Somme de la substance mère et de ses épimères en 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». ►C1 Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. ◄	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Oxytocine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Pancréatine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Pantothénate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Papaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Papavérine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Veau nouveau-né uniquement	NÉANT
Paracétamol	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Parconazole	NON APPLICABLE	Pintade	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Paromomycine	Paromomycine	Toutes les espèces productrices d'aliments	500 µg/kg 1 500 µg/kg 1 500 µg/kg	Muscles Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Peforelin	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Pénéthamate	Benzylpénicilline	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Pepsine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Perméthrine	Perméthrine (somme des isomères)	Bovins	50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Peroxyde d'hydrogène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phénol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M8 Phénoxyméthylpénicilline	Phénoxyméthylpénicilline	Porcins	25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Volailles	25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg	Muscle Peau et graisse Foie Reins Œufs		
▼B Phénylalanine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phloroglucinol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phosphate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Phosphate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phosphate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phoxime	Phoxime	Ovins	50 µg/kg 400 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
		Porcins	20 µg/kg 700 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Poulets	25 µg/kg 550 µg/kg 50 µg/kg 30 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins Œufs		
Phtalate de diéthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phtalate de diméthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Phytolacca americana	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
Phytoménadione	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Piceae turiones recentes extractum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Pidolate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Pipérazine	Pipérazine	Porcins	400 µg/kg 800 µg/kg 2 000 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
		Poulets	2 000 µg/kg	Œufs		
Pipéronylbutoxyde	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Pirlimycine	Pirlimycine	Bovins	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 400 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Policrésulène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Poloxalène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Poloxamère	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Polyéthylèneglycols (de masse moléculaire comprise entre 200 et 10 000)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NON APPLICABLE
Polyoxyle-huile de ricin avec 30 à 40 unités d'oxyéthylène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	Stéarate de calcium
Polyoxyle-huile de ricin hydrogénée avec 40 à 60 unités d'oxyéthylène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	Stéarate de calcium
Polyphosphates de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Polysorbate 80	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NON APPLICABLE
Praziquantel	NON APPLICABLE	Ovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Prednisolone	Prednisolone	Bovins	4 µg/kg 4 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 6 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Corticoïdes/glucocorticoïdes
Prethcamide (crothétamide et cropropamide)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Procaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Produits d'oxydation de *Terebinthinae oleum*	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Progestérone	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, équidés (femelles)	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour une utilisation thérapeutique ou zootechnique intravaginale et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE	NÉANT
Proline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Propane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Propionate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Proprionate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Propylène glycol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Prunus laucerasus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
2-Pyrrolidone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Pyrosulfite de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Quatresine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur jusqu'à une concentration de 0,5 %	NÉANT
Quercus cortex	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Rafoxanide	Rafoxanide	Bovins	30 µg/kg 30 µg/kg 10 µg/kg 40 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites
		Ovins	100 µg/kg 250 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Rhei radix, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Ribonucléate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Ricini oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Rifaximine	Rifaximine	Bovins	60 µg/kg	Lait	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	Usage intramammaire, sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine, et usage intra-utérin seulement.	
		Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	
Romifidine	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique uniquement	NÉANT
Rosmarini aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Rosmarini folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Ruscus aculeatus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Ruta graveolens	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NÉANT
Salicylate basique d'aluminium	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	NÉANT
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Salicylate de méthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
▼M5 Salicylate de sodium	NON APPLICABLE	Bovins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	NÉANT
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement.	
	Acide salicylique	Dindes	400 µg/kg 2 500 µg/kg 200 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Peau et graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine. Les LMR provisoires expirent le 1er janvier 2015.	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
▼B *Salviae folium*	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sambuci flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Saponines de *quillaia*	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sarafloxacine	Sarafloxacine	Poulets	10 µg/kg 100 µg/kg	Peau + graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Salmonidés	30 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
Sélénate de baryum	NON APPLICABLE	Bovins, ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sélénate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Sélénate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Selenicereus grandiflorus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NÉANT
Sélénite de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Serenoa repens	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Sérine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sérotonine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Silicate d'aluminium et de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Silicate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Silybum marianum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Sinapis nigrae semen	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sodium de tosylchloramide	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
		Poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour balnéation dans l'eau uniquement	
Solidago virgaurea	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Somatosalm	NON APPLICABLE	Saumon	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sorbitan sesquioleate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Soufre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Spectinomycine	Spectinomycine	Ovins	300 µg/kg 500 µg/kg 2 000 µg/kg 5 000 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Toutes les autres espèces productrices de viande	300 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg 5 000 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait		

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Spiramycine	Somme de spiramycine et néospiramycine	Bovins	200 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Poulets	200 µg/kg 300 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	
	Spiramycine 1	Porcins	250 µg/kg 2 000 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	
Stéarate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Stéarate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Stéarate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Stéarate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Stéarates de polyéthylène-glycol avec des unités 8-40 d'oxyéthylène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NÉANT
Streptomycine	Streptomycine	Tous les ruminants, les porcins, les lapins	500 µg/kg 500 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Tous les ruminants	200 µg/kg	Lait		
Strychni semen	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Jusqu'à l'équivalent de 0,1 mg/kg p.c. de strychnine par voie orale uniquement	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Strychnine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Jusqu'à 0,1 mg/kg p.c. par voie orale seulement	NÉANT
Substances utilisées dans les médicaments vétérinaires homéopathiques	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Toute substance utilisée dans les médicaments vétérinaires homéopathiques à condition que sa concentration n'excède pas une partie pour dix mille	NÉANT
Sulfate d'ammonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfate de cétostéaryle sodique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Sulfate de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfate de fer	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Sulfate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfate de nickel	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Sulfate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfogaïacol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	Substance parentale	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/agents chimiothérapiques
		Bovins, ovins, caprins	100 µg/kg	Lait		
Symphyti radix	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage topique sur peau saine	NÉANT
Syzygium cumini	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Tanninum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tartrate de butorphanol	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Tartrate de kétansérine	NON APPLICABLE	Équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tau fluvalinate	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Teflubenzuron	Teflubenzuron	Salmonidés	500 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les ectoparasites
Terebinthinae aetheroleum rectificatum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Terebinthinae laricina	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NÉANT
Terpine	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tétracaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À utiliser comme anesthésique uniquement	NÉANT
Tétracycline	Somme de la substance mère et de ses épimères en 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Théobromine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Théophylline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Thiabendazole	Somme de thiabendazole et de 5-hydroxythiabendazole	Bovins, caprins	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NÉANT	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les endoparasites

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Thiamphénicol	Thiamphénicol	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
Thiamylal	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NÉANT
Thiomersal	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur dans des vaccins multidoses à une concentration maximale de 0,02 %	NÉANT
Thiopental sodique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NÉANT
Thiosulfate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Thréonine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Thuja occidentalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	
Thymi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Thymidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Thymol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tiamuline	Somme des métabolites pouvant être hydrolysés en 8-a-hydroxy-mutiline	Porcins, lapins	100 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Foie	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Poulets	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie		
		Dindes	100 µg/kg 100 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie		
	Tiamuline	Poulets	1 000 µg/kg	Œufs		
Tiaprost	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, porcins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M2 Tildipirosine	Tildipirosine	Bovins, caprins	400 µg/kg 200 µg/kg 2 000 µg/kg 3 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. La LMR pour le muscle ne s'applique pas au site d'injection, où la teneur en résidus ne doit pas excéder 11 500 µg/kg. Les LMR provisoires expirent le 1er janvier 2012.	Macrolides
		Porcins	1 200 µg/kg 800 µg/kg 5 000 µg/kg 10 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	La LMR pour le muscle ne s'applique pas au site d'injection, où la teneur en résidus ne doit pas excéder 7 500 µg/kg. Les LMR provisoires expirent le 1er janvier 2012.	

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Tiliae flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tilmicosine	Tilmicosine	Volailles	75 µg/kg 75 µg/kg 1 000 µg/kg 250 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Toutes les espèces productrices d'aliments, à l'exception des volailles	50 µg/kg 50 µg/kg 1 000 µg/kg 1 000 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait		
Timerfonate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur dans des vaccins multidoses à une concentration maximale de 0,02 %	NÉANT
Toldimfos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Toltrazuril	Toltrazuril-sulfone	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	100 µg/kg 150 µg/kg 500 µg/kg 250 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.	Agents antiparasitaires/médicaments agissant sur les protozoaires
		Volailles	100 µg/kg 200 µg/kg 600 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
Tragacanthe	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Trichlorméthiazide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M17 Triclabendazole	Somme des résidus extractibles qui peuvent être oxydés en céto-triclabendazole	Tous les ruminants	225 µg/kg 100 µg/kg 250 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		Agents antiparasitaires/ Médicaments agissant sur les endoparasites
			10 µg/kg	Lait	La LMR provisoire expire le 1er janvier 2014	
▼B Triméthoprime	Triméthoprime	Équidés	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux/agents chimiothérapiques
		Toutes les autres espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Graisse Muscles Foie Reins Lait		
Triméthylphloroglucinol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Trioléate de sorbitan	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Trioxyde de dimanganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NÉANT
Trioxyde de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Trisilicate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tristéarate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Trypsine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tryptophane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Tulathromycine	(2R,3S,4R,5R, 8R,10-R,11R, 12S,13S,14R)-2-éthyl–3,4,10,13-tetrahydroxy–3,5,8,10,12, 14-hexaméthyl-11-[[3,4,6-trideoxy-3-(diméthylamino)-β-D-xylo-hexopyranosyl] oxy]-1-oxa-6-azacyclopent-decan-15-one exprimé en équivalents tulathromycine	Bovins	100 µg/kg 3 000 µg/kg 3 000 µg/kg	Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Porcins	100 µg/kg 3 000 µg/kg 3 000 µg/kg	Peau + graisse Foie Reins		
Turnera diffusa	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Tylosine	Tylosine A	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 50 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles».	Agents anti-infectieux/antibiotiques

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
					Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne «peau et graisse dans des proportions naturelles».	
Tylvalosine	Somme de tylvalosine et de 3-O-acétyltylosine	Porcins	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
		Volailles	50 µg/kg 50 µg/kg	Peau + graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	
Tyrosine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Urée	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Urginea maritima	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent Uniquement à usage oral	NÉANT
Uridine et ses 5′-mono-, -5′-di- et 5′-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Urticae herba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Valine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
▼M1 Valnémuline	Valnémuline	Porcins, lapins	50 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Foie Reins	NÉANT	Agents anti-infectieux/antibiotiques
▼B Védaprofène	Védaprofène	Équidés	50 µg/kg 20 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NÉANT	Anti-inflammatoires/anti-inflammatoires non stéroïdiens
Vétrabutine chlorhydrate	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vincamine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	À n'utiliser que sur l'animal nouveau-né	NÉANT
Virola sebifera	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NÉANT
Viscum album	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NÉANT
Vitamine A	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

▼B

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions [*conformément à l'article 14, paragraphe 7, du règlement (CE) nº 470/2009*]	Classification thérapeutique
Vitamine B 1	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine B 12	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine B 2	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine B 3	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine B 5	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine B 6	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine D	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT
Vitamine E	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NÉANT	NÉANT

Tableau 2

Substances interdites

Substance(s) pharmacologiquement active(s)	LMR
Aristolochia spp. et l'ensemble de ses préparations	Aucune LMR ne peut être fixée
Chloramphénicol	Aucune LMR ne peut être fixée
Chloroforme	Aucune LMR ne peut être fixée

▼B

Substance(s) pharmacologiquement active(s)	LMR
Chlorpromazine	Aucune LMR ne peut être fixée
Colchicine	Aucune LMR ne peut être fixée
Dapsone	Aucune LMR ne peut être fixée
Dimétridazole	Aucune LMR ne peut être fixée
Métronidazole	Aucune LMR ne peut être fixée
Nitrofuranes (furazolidone incluse)	Aucune LMR ne peut être fixée
Ronidazole	Aucune LMR ne peut être fixée